

TERRITOIRE DE LA CAISSE

Le projet se déploie à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine, dans quatre bassins de vie. Ces territoires se distinguent par des niveaux de pauvreté plus élevés que la moyenne de l'aire urbaine. Selon les zones, ce taux varie de 15 % (Calim'potes) jusqu'à 42 % (Caissalim Nord), et certains secteurs comprennent des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

L'aire urbaine toulousaine est caractérisée par un territoire de plaine, majoritairement agricole (19 000 hectares de Surface Agricole Utile, soit 77 % de la superficie totale). Malgré la présence de quelques systèmes maraîchers et d'élevage, le système alimentaire territorial est dominé par la filière céréale (77% de la SAU). 9,2% de la SAU est en Agriculture Biologique ou en cours de conversion.



GENÈSE DU PROJET

Débuté en 2023, ce projet est porté par l'INRAE, un ensemble d'associations locales et l'enseignement agricole. Il a pour objectif de créer quatre caisses citoyennes d'alimentation ancrées dans différents bassins de vie au sein de l'aire urbaine toulousaine. Initialement portées par des associations citoyennes du territoire, elles ont permis à quatre collectifs citoyens rassemblant des habitant-e-s de se former collectivement aux enjeux de l'alimentation et de décider localement, en connaissance de cause, du fonctionnement de leur caisse. Fortes d'un réseau riche de professionnel-le-s conventionné-e-s et d'une appropriation des enjeux de démocratie alimentaire par les participant-e-s, les quatre caisses ont ensuite entamé un travail d'articulation commune en se réunissant au sein d'une même association appelée *Caissalim*.

ÉTAPES	DATES
DÉBUT DE L'INITIATIVE	2022
PREMIÈRE RÉUNION CITOYENNE	Novembre 2022
PREMIER TRANSFERT MONÉTAIRE	Nord/Calim'potes : Oct. 24 Le Noyau : Janv. 2025 La Capp : Avr. 25
CRÉATION DE L'ASSOCIATION RASSEMBLANT LES 4 CAISSES	Septembre 2025

ORGANISATION DE L'INITIATIVE

Association Caisse citoyenne d'alimentation de l'aire urbaine toulousaine

Assemblée Générale (2/an)

Participation de tous les membres (une personne = une voix, même si elle cumule plusieurs qualités de membre)
Fonctionne de manière collégiale : chaque collègue de membre a un poids différent dans les prises de décision (exprimé en %)

Renouvellement annuel de la moitié du conseil collégial
Outils de fonctionnement commun (cotisation, charte de conventionnement, système monétaire, règlement intérieur de l'association)

Orientations stratégiques de l'association
Approbation du budget prévisionnel
Validation du bilan

Membres bienfaiteurs (2%)

Personnes physiques participant à la vie de l'association

Conseil Collégial

Représentant-e-s des commissions, comités citoyens et des missions (cf. le "petit +")
Min. 4 réunions annuelles
Mise en oeuvre des orientations stratégiques

Membres cotisants (50%)

345 foyers cotisants au total
Réunions mensuelles de chacun des quatre comités.
Gestion de sujets locaux et transversaux, en lien avec les commissions
2-3 ateliers mensuels de formation et partage de connaissance, avec des intervenant-e-s extérieur-e-s, pour répondre aux besoins au fil de l'eau
ex. montée en connaissance sur l'Agriculture de Conservation des Sols pour nourrir la réflexion sur le conventionnement

Comité scientifique
Réunion annuelle
Suivi de l'expérimentation

Equipe salariée (10%)

3 ETP répartis entre 4 personnes + stages selon les périodes

Producteur-ice-s et points de vente conventionné-e-s (30%)

Partenaires (8%)

consortium de 16 acteurs (recherche et formation, action sociale aide alimentaire, soutien à l'agriculture et à l'alimentation, associations citoyennes et culturelles)

Commissions permanentes (décidées en AG) et temporaires (décidées en Conseil)

Ouvertes à tout type de membre
Fonctions de gestion de l'association (communication externe, adhésion, participation et convivialité, etc.)

COTISATION À LA CAISSE

Montant de cotisation : libre, à partir de 4€ par personne.

Cotisation moyenne : 68€.

Modalités : Libre, sur la base du guide de cotisation.



REDISTRIBUTION DE LA CAISSE

Montant du versement mensuel :

Sous forme de monnaie alimentaire *MonA* (1 *MonA* = 1€).

100 *MonA* par adhérent·e, jusqu'à 2 adhérent·e-s par foyer.



OUTIL DE TRANSFERT MONÉTAIRE

Emploi de la *MonA*, référentiel commun avec Montpellier et la Gironde, mais via *Cyclos*, un logiciel de gestion différent (grâce au partenariat avec la Monnaie Locale de Toulouse, *Sol Violette*). Les participant·e-s peuvent verser leur contribution en ligne ou en physique, et ensuite payer leurs achats avec leur smartphone, avec leur carte *Vitalim* (qui possède un QR code) ou bien via un support papier (tickets CAISSALIM d'un montant de 10 *MonA*). Il est possible d'accumuler plusieurs versements sur son solde, ce qui permet entre autre de payer un abonnement semestriel/annuel (ex. AMAP/Cocagne).



CONVENTIONNEMENT HYBRIDE



Sélection de produits chez 91 points de vente : 42 producteur·ice·s dont 1 pisciculteur, 15 épicerie, 14 groupements d'achat, 10 artisan·e-s (principalement apiculture et boulangerie), 8 Biocoop, 2 restaurants.

Tous les produits sont conventionnés chez les producteur·ice·s.

Deuxième niveau de conventionnement dans les magasins :

- Aliments sains, peu transformés, labellisés ou répondant aux cahiers des charges définis par les participant·e-s,
- Priorité mise sur les produits locaux et commercialisés en circuits courts,
- Dans une démarche de production et distribution durable au niveau écologique et social

Règle de conventionnement : Sélection de professionnel·le·s répondant à un cahier des charges concernant leurs pratiques (lien de confiance avec la clientèle, entreprise non cotée en bourse, impact social et bien-être des travailleur·se·s, agriculture paysanne, etc.). Dans les magasins s'ajoute un système de fiche produits, qui liste les produits pris en charge et/ou les critères auxquels doivent répondre les produits pour être pris en charge. Il revient aux participant·e-s de faire le choix/le tri de ce qu'ils paient avec leurs *MonA*. Fonctionnement basé sur la confiance et la volonté de ne pas passer par la contrainte : CAISSALIM fait le pari de la montée en compétences et en connaissance pour guider les choix des participant·e-s.

Remarque : chacune des caisses a défini sa propre grille de critères, mais le réseau de points de vente conventionnés a toujours été commun aux quatre caisses. La création de l'association a permis d'harmoniser les cahiers des charges.

LE « PETIT + »



Des référent·e-s *Compte en ligne*, *Monnaie* et *Carte* sont mandaté·e·s sur une période de 6 mois pour différentes missions : créditer les comptes des adhérent·e·s en *MonA*, convertir les *MonA* en euro sur les comptes bancaires des professionnel·le·s conventionné·e·s, récupérer les cotisations en euros et les chèques déposés dans les lieux identifiés pour les déposer à la banque, mettre à jour la carte des pros conventionné·e·s et les mettre en valeur en communiquant à leur sujet.

HORIZONS

Chacun des quatre comité citoyen a initialement décidé des critères de conventionnement et définit une grille de cotisation pour sa propre caisse. La création de l'association *Caisse citoyenne d'alimentation de l'aire urbaine toulousaine (Caissalim)* qui réunit dorénavant les quatre caisses marque le début d'une nouvelle phase : l'expérience d'un premier changement d'échelle. Depuis avril 2025 différents chantiers ont été entamés, sous la forme de groupes de travail préfigurant les commissions de l'association et réunissant des citoyen·ne·s issu·e·s des différents comités, afin de mutualiser ces différents outils à l'échelle de la nouvelle caisse.



Pour en savoir plus : <https://www.caissalim-toulouse.org/>

<https://www.civam.org/alimentation/acces-a-alimentation-pour-tous-accessible/projet-a-fond-les-caisses-2024-2026/>

